

L'environnement

devront faire rapport, les obliger à prendre des mesures pour réparer ou éviter les dommages à l'environnement, publier les faits liés à une déclaration de culpabilité et avertir toute victime des faits reprochés aux contrevenants. Le tribunal peut aussi les obliger à déposer une somme d'argent en garantie de l'observation d'une ordonnance, à présenter des renseignements sur leurs activités subséquentes, à payer le coût de toute mesure corrective ou préventive, à exécuter des travaux d'intérêt collectif et à verser une somme d'argent destinée à permettre des recherches sur l'utilisation et l'élimination écologiques des substances qui ont donné lieu à l'infraction. L'idée maîtresse de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est clairement d'encourager le respect de ses dispositions grâce à une série de mesures dissuasives très vigoureuses.

Aux termes de l'article 122 de la loi, les administrateurs et les dirigeants d'une société peuvent être tenus personnellement responsables des infractions commises par celle-ci. On a déclaré de l'autre côté de la Chambre que toute la loi était trop laxiste, qu'on n'exigeait pas qu'elle soit respectée et qu'aucune mesure n'était prise contre les gros pollueurs. Eh bien, voici manifestement matière à rendre une ordonnance judiciaire contre des sociétés. Alors que le gouvernement n'a pas l'intention d'entreprendre une chasse aux sorcières ni de prendre individuellement des boucs émissaires parmi les employés, nous allons sévir contre les pollueurs. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement spécifie à l'article 115 que les personnes ou sociétés qui sciemment ne tiennent aucun compte des règlements seront poursuivies en application du code criminel. Ce sont ces articles de la loi qui rendent superflue la motion du député.

Je voudrais qu'il soit bien clair que notre objectif est de protéger l'environnement. Nous avons l'intention de réaliser cet objectif. Les poursuites contre des dirigeants ou d'autres personnes au sein d'une société ne constituent que l'un des moyens à notre disposition aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Une voix: Alors utilisez-les.

M. Clifford: Manifestement, nous sommes témoins tous les jours de telles mesures. Nous voyons les mesures prises par le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) qui collabore activement avec ses homologues provinciaux pour faire en sorte que nous ayons des lois et des règlements qui aideront les Canadiens à réaliser un de

leurs rêves les plus chers, qui est d'avoir un environnement intact à transmettre aux générations futures.

Une voix: Il est trop tard.

M. Clifford: Tout ce que nous voyons est réellement en train de se produire. Nous n'agissons pas seulement à l'intérieur de notre pays, à l'intérieur de nos provinces, monsieur le Président, grâce à notre Loi sur la protection de l'environnement nous nous révélons un leader. Nous montrons au reste du monde que nous sommes sérieux, que l'environnement est au sommet de notre programme. Nous sommes très sérieux à ce sujet. Notre gouvernement a pris des initiatives, sur la scène internationale, pour montrer que le Canada désire un air pur et veut une loi internationale de l'atmosphère; il veut montrer la voie et il a mis au défi tous les pays du monde de répondre aux attentes d'ici 1992.

En fait, avoir une telle loi signifierait un meilleur environnement, de plus grandes possibilités d'amélioration de l'environnement pour l'avenir. Notre objectif à tous est un bon environnement, un environnement que nous pourrions transmettre à nos enfants qui, à leur tour, le passeront aux leurs.

Il est très important que le gouvernement persiste dans la voie qu'il a tracée avec la Loi sur la protection de l'environnement, qu'il adopte des lois et des règlements qui feront que les Canadiens, et en fait tous les citoyens du monde, travailleront ensemble à une politique environnementale qui améliorera l'avenir dont j'ai parlé.

Nous pensons être sur la bonne voie. Nous y travaillons quotidiennement. Le ministre a très bien dit qu'il travaillait au niveau national et au niveau international. Nous serions bien avisés, dans cette Chambre, de travailler de concert à ces questions pour réaliser les objectifs qu'on nous a fixés. Le Canada montrera la voie au monde. Nous avons l'occasion, le créneau, pour faire preuve de leadership international. Nous sommes là, nous sommes à la porte, nous sommes prêts à la franchir et je demande aux députés d'en face de se joindre à nous pour des choses comme la Loi sur la protection de l'environnement et les autres lois et règlements à venir. Ensemble, en tant que Canadiens, nous ferons du monde un meilleur endroit pour les jeunes de l'avenir.

Des voix: Bravo!

• (1740)

[Français]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui à la discussion sur la protection de l'environnement. Je trou-